

ARRÊTÉ 2024-DDT/SABE/EAU – N° 44

du

21 MAI 2024

**portant déclaration d'intérêt général (DIG) au programme de renaturation de la Rosselle
sur les communes de Saint-Avold, Macheren, Hombourg-Haut, Betting, Béning-lès-Saint-Avold,
Cocheren, Rosbruck, Morsbach, Forbach et Petite-Rosselle**

Le préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** la directive n° 2000/60 du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu** le code de l'environnement, livre II, titre 1er et notamment ses articles L.211-7, L.215-14 à L.215-18 et R.214-88 à R.214-103 ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.151-36 à L.151-40 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 45 ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 10 novembre 2023 portant nomination de Monsieur Claude Souiller, directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté DCL n° 2023-A-5 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SGCD/2023/N° 121 du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Moselle ;
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Rhin-Meuse approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, le 18 mars 2022 ;
- Vu** le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin houiller approuvé par le préfet le 27 octobre 2017 ;
- Vu** la demande du 7 février 2024 déposée par Monsieur le président du syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle (SIEAR), sollicitant la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de renaturation de la Rosselle sur la commune principale de

Forbach ;

- Vu** l'avis favorable avec réserves de l'agence régionale de santé du 1er mars 2024 ;
- Vu** les compléments apportés le 10 avril 2024 suite à la demande de compléments datée du 2 avril 2024 ;
- Vu** l'avis favorable de l'unité nature et prévention des nuisances du 12 avril 2024 ;
- Vu** les observations sur le projet du présent arrêté formulées par le SIEAR dans son courriel du 24 avril 2024 ;

Considérant que le projet du SIEAR de renaturation de la Rosselle sur les communes de Saint-Avold, Macheren, Hombourg-Haut, Betting, Béning-lès-Saint-Avold, Cocheren, Rosbruck, Morsbach, Forbach et Petite-Rosselle entre dans le champ de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il est d'intérêt général de mener les travaux de ce projet ;

Considérant que ce projet est compatible avec le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhin-Meuse ;

Considérant que ce projet est compatible avec le SAGE bassin houiller ;

Arrête

Article 1^{er} : Bénéficiaire de la déclaration d'intérêt général

Le bénéficiaire du présent arrêté est le syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle (SIEAR) - 110 Rue des Moulins - BP 70 341 - 57 608 Forbach, représenté par son président Monsieur Jean-Bernard Martin.

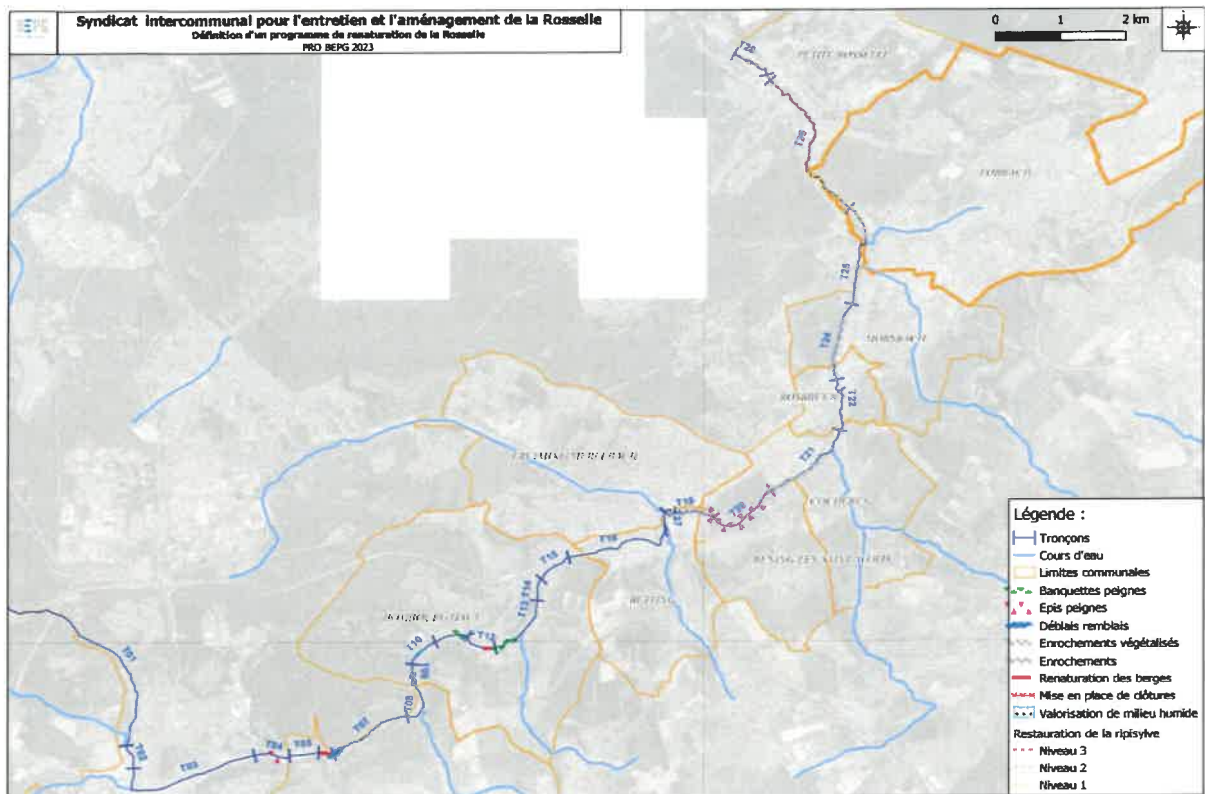
Article 2 : Objet de la déclaration d'intérêt général

Les travaux de renaturation de la Rosselle sur les communes de Saint-Avold, Macheren, Hombourg-Haut, Betting, Béning-lès-Saint-Avold, Cocheren, Rosbruck, Morsbach, Forbach et Petite-Rosselle, projetés par le bénéficiaire cité à l'article 1^{er}, sont déclarés d'intérêt général au titre des articles L.211-7, L.215-18 et R.214-88 du code de l'environnement.

Article 3 : Localisation des travaux

Le secteur concerné par les travaux déclarés d'intérêt général comprend le cours d'eau Rosselle sur les communes de Saint-Avold, Macheren, Hombourg-Haut, Betting, Béning-lès-Saint-Avold, Cocheren, Rosbruck, Morsbach, Forbach et Petite-Rosselle.

Les tronçons concernés par les travaux sont figurés sur la carte ci-dessous :



Les parcelles concernées par les travaux sont listées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Numéro parcelle	Numéro section	Action prévue
Saint-Avold	51	13	Epis peignes
Saint-Avold	112	13	Epis peignes
Saint-Avold	132	13	Epis peignes
Saint-Avold	52	13	Epis peignes
Saint-Avold	50	13	Epis peignes
Macheren	2	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	3	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	4	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	6	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	7	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	10	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	11	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	48	34	Renaturation - secteur 1 + Diversification des écoulements déblais remblais
Macheren	50	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	51	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	52	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	53	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	64	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	147	34	Renaturation - secteur 1
Macheren	148	34	Renaturation - secteur 1
Hombourg-Haut	65	10	Valorisation zone humide
Hombourg-Haut	101	10	Valorisation zone humide

Hombourg-Haut	67	10	Valorisation zone humide
Hombourg-Haut	100	10	Valorisation zone humide
Hombourg-Haut	98	10	Valorisation zone humide
Hombourg-Haut	112	8	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	9	8	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	113	8	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	154	8	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	177	6	Banquettes végétalisées et banquettes peignes
Hombourg-Haut	253	6	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	254	6	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	142	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	143	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	145	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	149	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	151	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	158	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	160	7	Banquettes végétalisées
Hombourg-Haut	143	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	144	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	145	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	146	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	182	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	199	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	200	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	147	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	153	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	165	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	181	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	189	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	203	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	204	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	211	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	159	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	160	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	161	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	162	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	163	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	164	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	212	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	213	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	219	6	Banquettes peignes
Hombourg-Haut	63	5	Banquettes peignes
Betting	38	11	Enrochements végétalisés
Betting	349	11	Enrochements végétalisés
Betting	330	11	Enrochements végétalisés
Betting	350	11	Enrochements végétalisés

Cocheren	274	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	275	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	276	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	277	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	278	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	279	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	280	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	281	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	282	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	283	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	284	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	285	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	286	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	287	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	290	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	291	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	292	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	293	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	294	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	295	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	296	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	297	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	298	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	299	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	300	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	301	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	302	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	303	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	304	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	305	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	306	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	307	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	315	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	333	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	342	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	343	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	344	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	345	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	346	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	352	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	353	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	413	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	414	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	467	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	494	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	500	5	Enrochements végétalisés

Cocheren	502	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	505	5	Enrochements végétalisés
Cocheren	10	6	Epis peignes
Cocheren	18	6	Epis peignes
Cocheren	102	6	Epis peignes
Cocheren	103	6	Epis peignes
Cocheren	199	6	Epis peignes
Cocheren	205	6	Epis peignes
Cocheren	14	7	Enrochements végétalisés
Cocheren	17	7	Epis peignes
Cocheren	18	7	Epis peignes
Cocheren	31	7	Epis peignes
Cocheren	40	7	Epis peignes
Cocheren	42	7	Epis peignes
Cocheren	44	7	Epis peignes
Cocheren	46	7	Epis peignes
Cocheren	93	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	115	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	116	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	117	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	118	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	119	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	120	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	121	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	122	8	Enrochements végétalisés
Cocheren	228	9	Enrochements végétalisés
Cocheren	209	10	Restauration de la ripisylve
Cocheren	318	10	Restauration de la ripisylve
Cocheren	343	10	Restauration de la ripisylve
Cocheren	452	10	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	51	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	52	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	53	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	54	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	55	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	56	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	57	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	58	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	60	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	61	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	62	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	63	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	64	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	66	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	67	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	68	6	Restauration de la ripisylve

Rosbruck	69	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	70	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	71	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	72	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	73	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	74	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	75	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	76	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	77	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	78	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	79	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	80	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	81	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	82	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	83	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	84	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	85	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	86	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	89	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	90	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	91	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	94	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	106	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	144	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	145	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	173	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	174	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	205	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	207	6	Restauration de la ripisylve
Rosbruck	213	6	Restauration de la ripisylve
Morsbach	312	13	Enrochements végétalisés
Morsbach	314	13	Enrochements végétalisés
Morsbach	316	13	Enrochements végétalisés
Morsbach	317	13	Enrochements végétalisés
Morsbach	319	13	Enrochements végétalisés
Morsbach	320	13	Enrochements végétalisés
Morsbach	159	14	Enrochements végétalisés
Morsbach	160	14	Enrochements végétalisés
Morsbach	162	14	Enrochements végétalisés
Morsbach	166	14	Enrochements végétalisés
Forbach	1	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	2	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	3	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	4	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	5	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	6	36	Restauration de la ripisylve N2

Forbach	26	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	27	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	58	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	59	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	183	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	192	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	267	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	430	36	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	2	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	5	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	12	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	63	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	64	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	65	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	90	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	91	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	92	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	101	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	102	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	103	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	104	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	105	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	106	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	107	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	108	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	109	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	110	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	128	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	129	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	130	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	131	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	132	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	133	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	134	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	136	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	137	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	138	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	139	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	140	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	167	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	168	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	169	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	192	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	205	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	206	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	266	37	Restauration de la ripisylve N2

Forbach	268	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	277	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	295	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	296	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	297	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	303	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	304	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	346	37	Restauration de la ripisylve N2
Forbach	365	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	366	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	368	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	369	37	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	1	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	2	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	3	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	4	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	5	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	6	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	8	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	16	38	Restauration de la ripisylve N1
Forbach	17	38	Restauration de la ripisylve N1

Article 4 :

Consistance des travaux

Les travaux projetés sur les communes mentionnées à l'article 2 sont les suivants :

- OP1 : Diversification des écoulements
 - Epis peignes végétalisés
 - Déblais remblais
 - Banquettes peignes
 - Enrochements végétalisés
 - Enrochements ensemencés
- OP2 : Renaturation des berges et du lit
 - Secteur 1 :
 - Retrait d'un merlon sur berge
 - Diversification des écoulements et retrait de protection de berge
 - Secteur 2 :
 - Création de banquettes végétalisées
- OP3 : Valorisation des milieux humides
 - Création d'annexes hydrauliques humides
- OP4 : Restauration de la ripisylve
 - Entretien de la ripisylve et plantations complémentaires
 - Gestion de la Renouée du Japon sur un secteur test
- OP5 : Gestion agricole
 - Pose de clôtures

Le tableau ci-dessous présente le détail des travaux par opération et par commune :

Opération	Commune concernée	Tronçon	Détail	Linéaire / Surface / Volumes
Diversification des	Saint-Avoid	T04	Epis peignes	150 m
	Macheren	T07	Déblais remblais	100 m

écoulements	Hombourg-Haut	T13	Banquettes peignes végétalisées	220 m
		T11	Banquettes peignes végétalisées	100 m
	Betting / Bening-les-Saint-Avold	T19	Enrochements végétalisés	640 m
	Bening-les-Saint-Avold / Cocheren	T20	Epis peignes	970 m
		T21	Enrochements végétalisés	790 m
	Morsbach	T24	Enrochements végétalisés	720 m
	Petite-Rosselle	T27	Enrochements	100 m
Renaturation des berges et du lit	Macheren	T06	Renaturation des berges – retrait des protections de berge artificielles, déblais remblais, plantations et clôtures	180 m
	Hombourg-Haut	T12	Banquettes végétalisées sur portion artificielle	140 m
Valorisation des milieux humides		T10	Création d'annexes hydrauliques humides	2 000 m ²
Restauration de la ripisylve	Rosbruck	T22	Entretien de la végétation, fauche de Renouée du Japon et plantations complémentaires	600 m
	Forbach / Petite-Rosselle	T25 à 28	Entretien de la ripisylve et complémentaires plantations	900 m
Gestion des parcelles pâturées	Macheren	T07	Pose de clôtures	120 m

Article 5 : Montant de l'opération

Le montant total des travaux projetés s'élève à 1 670 318,76 € TTC.

L'opération est financée par le bénéficiaire de l'opération, mentionné à l'article 1^{er} à hauteur de 20 % et par l'agence de l'eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

Aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires riverains.

Article 6 : Autorisation de passage durant les travaux

Pendant la durée des travaux, les propriétaires seront informés en amont de la visite sur leurs terrains des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, des entrepreneurs et des ouvriers ainsi que des engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux dans la limite d'une largeur de six mètres, conformément aux dispositions de l'article L.215-18 du code de l'environnement.

Les terrains bâtis ou clos de murs ainsi que les cours et les jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

Ce droit s'exerce autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants.

Les conventions de travaux pour mise à disposition temporaire des terrains signées entre le SIEAR et les propriétaires des terrains sont envoyées à la police de l'eau avant de démarrer les travaux sur les terrains concernés.

Article 7 : Calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux sont programmés sur les périodes suivantes :

- Débroussaillage/abattage : du 1^{er} septembre au 29 février hors période de reproduction de l'avifaune ;
- Travaux sur le lit mineur (déblais, remblais, renaturation des berges, épis peignes, banquettes peignes, enrochements végétalisés, ...) : du 1^{er} juillet au 31 octobre hors période de reproduction de la faune piscicole ;
- Plantations : d'octobre à décembre en période de repos végétatif et hors période de gel.

Article 8 : Durée de validité

La déclaration d'intérêt général court pour une période 5 ans à compter de la signature du présent arrêté et devient caduque à l'issue de ce délai si les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel.

Article 9 : Changement de bénéficiaire

Si le bénéfice de la déclaration d'intérêt général est transmis à une autre personne que celle mentionnée à l'article 1^{er}, le nouveau bénéficiaire en fait la déclaration au préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge des travaux.

Article 10 : Droit de pêche

Conformément aux dispositions des articles L.435-5 et R.435-35 du code de l'environnement, les propriétaires riverains conservent leur droit de pêche. Cependant, du fait que les travaux sont majoritairement financés par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain peut être exercé, hors les cours attenants aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, dans le cadre de la mise en œuvre des articles R.435-34 à R.435-39 du code de l'environnement.

Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

Article 11 : Prescriptions particulières

Les prescriptions suivantes sont à respecter :

- **Mesures d'évitement :**

- Positionnement adapté des emprises de travaux

Pour éviter toute destruction d'habitats d'intérêt écologique particulier, les zones à enjeu sont évitées :

- Privilégier les zones à faible enjeu type cultures pour les dépôts, la circulation, ...
- Réaliser des aires spécifiques pour le stationnement et l'entretien des engins de travaux hors des périmètres protégés, du lit mineur des cours d'eau et des zones inondables,
- Interdire tout passage (circulation des engins et des personnes) dans le lit mineur du cours d'eau en dehors des emprises strictement nécessaires pour les aménagements,
- Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables.

- Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)

Pour éviter toute pollution du milieu :

- Le projet minimise les travaux dans le lit mineur des cours d'eau, pour lesquels les risques de pollution des eaux sont plus importants. La très grande majorité des interventions sont prévues hors d'eau pour éviter la dispersion de matières (tout à partir des berges),
- Des bottes de paille enveloppées dans un géotextile sont positionnées en aval de la zone de travaux afin de piéger les sédiments en suspension (rôle de filtre à matières en suspension (MES)). Ces dispositifs sont régulièrement changés,
- Les réservoirs de carburant des engins et matériels, ainsi que les carters d'huile moteur, sont vérifiés régulièrement afin de détecter toute fuite éventuelle,

- Les réservoirs sont positionnés en dehors des zones inondables des cours d'eau,
- Les approvisionnements en carburant sont effectués sur terre ferme. Les approvisionnements sont interdits dans les limites des lits mineurs des cours d'eau concernés par les travaux ou situés à proximité,
- L'entretien et la maintenance des engins sont également interdits dans les limites des lits mineurs,
- Le lavage des engins est effectué sur des aires réservées à cet effet. Les eaux de lavage transitent par le système provisoire d'assainissement des eaux de chantier mis en place,
- L'ensemble des systèmes hydrauliques nécessaires aux travaux est vérifié régulièrement afin de s'assurer de leur état, pour éviter toute rupture de flexible notamment,
- L'entreposage de produits et de déchets de toute nature sont situés hors zone inondable et à minima à plus de 20 m du cours d'eau, sur des emplacements clos et abrités des précipitations,
- Les produits du nettoyage des abords des sites de travaux sont gérés dans l'emprise de chantier.
- Les engins et EPI sont nettoyés avant entrée et sortie du site de travaux.

- Adaptation de la période de travaux sur l'année

Les cycles de vie de la faune et de la flore présentes sur le site sont pris en compte pour adapter le calendrier des éventuels travaux entrepris dans le cadre du projet.

- Concernant l'avifaune, les périodes de reproduction (parades nuptiales, nidification, ...) et de maturité des juvéniles sont évitées au maximum. Ainsi, la période de sensibilité pour les oiseaux se situe de mars à août.

- Concernant les amphibiens, différents facteurs climatiques comme la température, la pluviométrie peuvent faire évoluer les périodes d'occupation des différents habitats fréquentés par l'espèce (dates de migration et/ou de reproduction variables). Ainsi, il est difficile d'estimer une période précise d'occupation des lieux.

- Concernant les reptiles, différents facteurs climatiques comme la température ou la pluviométrie peuvent faire évoluer l'occupation des différents habitats fréquentés par les espèces. Ainsi, ces dernières sont plus vulnérables pendant le printemps et la période estivale, périodes durant lesquelles les individus sortent et les jeunes sont présents. La période d'hivernage de ce groupe débute dès les premiers froids et finit avec le retour des beaux jours (vers 15°C au soleil). Selon les années, cette période peut s'étendre de mi-octobre/mi-novembre à fin février/début avril. Toutefois, ce groupe reste sensible toute l'année aux travaux de terrassement.

- Concernant l'entomofaune, la période la plus sensible correspond à la période hors reproduction, période à laquelle les individus sont immobiles car à l'état d'œuf, de larve ou de nymphe, ce qui correspond globalement à la période entre octobre et mars.

- Concernant les chiroptères, les périodes de sensibilité sont différentes en fonction de l'utilisation du site (zone de chasse, gîte hivernal, gîte estival) et des espèces concernées.

- Concernant les mammifères hors chiroptères, la période de sensibilité correspond à celle de la reproduction où les jeunes individus sont peu mobiles. La sensibilité de ce groupe est globalement moins élevée que les autres taxons.

- A propos de la faune aquatique, la période de sensibilité correspond aux périodes de reproduction des espèces à enjeux : en hiver pour la Truite et la Vandoise et en fin d'hiver – début de printemps pour le Brochet.

- Enfin, concernant les habitats et la flore associée, la période de sensibilité est constante sur l'année.

Un écologue a réalisé un premier passage sur site en vue d'identifier les enjeux écologiques sur les différents secteurs de travaux projetés.

Un inventaire faune flore exhaustif complètera ce premier passage en vue d'identifier précisément les contraintes liées aux espèces et habitats présents sur site.

- Prescription relative à la protection des captages

Les bases de vie, les stationnements d'engins et les stockages temporaires d'hydrocarbures sont localisés en dehors des périmètres de protection rapprochée des captages.

En cas de déversement de produit polluant en périmètre de protection, l'ARS et l'exploitant sont prévenus.

- Mesures de réduction :
 - Délimitation et adaptation des emprises travaux pour les habitats à enjeux
Pour réduire la destruction d'habitat :
 - Entretien de la ripisylve raisonné et sélectif, avec le maintien de la ripisylve en place et préservation des arbres pouvant présenter des gîtes à chiroptères (marquage),
 - Privilégier les zones à faible enjeu pour les dépôts et la circulation en délimitant les espaces de circulation,
 - Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables,
 - Des batardeaux sont mis en place pour délimiter la zone de travaux et réduire les propagations de pollution éventuelles (sédiments, etc) si nécessaire.
 - Limitation des nuisances envers la faune
Pour réduire la perturbation des espèces (notamment chiroptères et les invertébrés) : Aucuns travaux de nuit ou éclairage de chantier n'est mis en place.
 - Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces
 - Pêches de sauvegarde : Pour les travaux dans le lit mineur nécessitant une mise à sec, une pêche électrique de sauvetage est mise en place pour sauvegarder la communauté locale piscicole si nécessaire,
 - Procédure d'abattage des arbres : Un marquage des arbres accueillant des gîtes à chiroptères est réalisé pour qu'ils ne soient pas coupés. L'abattage des arbres pourrait avoir lieu une fois que les individus ont quitté le gîte et que des gîtes de remplacement sont mis en place, mais il est privilégié un maintien de ces arbres.
 - Préconisations pour limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
 - Prévention de la propagation : Nettoyage des engins et des EPI avant entrée et sortie du site.
 - Prévention de la colonisation par des nouvelles EEE : Réensemencement ou plantation rapide après les dégagements d'emprise dans le respect d'une charte végétale.
 - Gestion des EEE lors du dégagement d'emprise : Afin de réduire les risques de prolifération de ces espèces, plusieurs mesures de réduction devront être mises en place :
 - Limiter l'apport de terres extérieures qui pourraient être contaminées par des espèces invasives,
 - Ne pas composter les déchets verts issus de ces espèces, préférer une incinération,
 - Ne pas girobroyer et projeter les débris sur la zone,
 - Éviter l'apport de terres extérieures : si un apport de terres extérieures devait avoir lieu, il est impératif que leur provenance soit connue, et qu'elles ne contiennent surtout pas de graines, racines ou fragments d'espèces invasives et de respecter une charte végétale.
 - Dispositif permettant de maintenir les espèces à enjeux hors de la zone de travaux
 - Des batardeaux sont mis en place pour délimiter la zone de travaux et ainsi maintenir les populations piscicoles en dehors des zones à risque si nécessaire.
 - Des barrières imperméables sont également mises en place pour empêcher les amphibiens de pénétrer dans la zone d'exploitation (bâche ou grillage à très petite maille de 50 cm de haut). Elle est mise en place le plus en amont possible des travaux de décapage afin que les espèces puissent quitter la zone avant le début des travaux en fonction de leur cycle biologique (mouvements migratoires en période de reproduction et d'hivernage, phénomène de dispersion). Cette barrière est accompagnée, à l'intérieur des emprises chantier, de la mise en place d'échappatoires permettant aux amphibiens présents à l'intérieur de la zone de travaux d'en sortir. Ces échappatoires sont mises en place tous les 20 m environ. Ce dispositif est mis en place au printemps/été afin d'éviter que des individus ne soient présents dans la zone de travaux à l'automne. Un contrôle et un entretien régulier sont effectués, afin de garantir son efficacité (réparer les trous, faucher la végétation trop haute, retendre le filet, etc.).

- Maintien d'un débit minimum biologique de cours d'eau
Pour éviter une rupture totale de la continuité écologique : Un passage permanent de l'eau est assuré avec un minimum de débit équivalent au 1/10ème du débit module lors de la phase chantier pour tous les aménagements nécessitant une traversée de cours d'eau.

- Adaptation des horaires de travaux (en journalier)
Pour réduire la perturbation des espèces (notamment chiroptères et les invertébrés) : Aucuns travaux de nuit ou éclairage de chantier n'est mis en place.

- Préconisations relatives aux zones humides
Des dispositifs temporaires adaptés au portage des engins sont mis à l'examen dans les zones humides. Afin d'éviter le compactage des sols, les engins circulent sur des platelages.

- En période de sécheresse :
La réalisation des travaux sur cours d'eau peut être impactée par les arrêtés préfectoraux limitant l'usage de l'eau en période de sécheresse. Ceux-ci sont à respecter.

Article 12 : **Caractère de la déclaration d'intérêt général**
La déclaration d'intérêt général est accordée à titre précaire et révocable sans indemnité.

Article 13 : **Autres réglementations**
La présente décision ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par le code de l'environnement, ou par d'autres réglementations.

Article 14 : **Incidents ou accidents**
En cas d'incident ou d'accident lors des travaux, susceptibles de provoquer une pollution accidentelle ou un désordre dans l'écoulement naturel des eaux, le bénéficiaire interrompt immédiatement les travaux, intervient sur les origines de l'incident et prend les dispositions nécessaires afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu aquatique ou sur l'écoulement naturel des eaux et éviter qu'il ne se reproduise.
Il informe la police de l'eau de l'incident et des mesures prises pour y faire face sans délai.

Article 15 : **Droits des tiers**
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 16 : **Publication et information des tiers**
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au moins dans la mairie des communes citées à l'article 2.
Des procès-verbaux constatant cet affichage sont établis par les maires des communes précitées et adressés à la police de l'eau.
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle. Cette publication fait courir le délai de recours contentieux.
Le présent arrêté est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture (www.moselle.gouv.fr – Actions de l'État – Agriculture et environnement – Eau et pêche – Les décisions dans le domaine de l'eau) pendant un an au moins.

Article 17 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur départemental des territoires de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, le président du SIEAR, les maires des communes concernées par les travaux, les agents chargés de la police de l'eau de la direction départementale des territoires de la Moselle et de la police de l'environnement de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le **21 MAI 2024**

Pour le préfet,
le secrétaire général,



Richard Smith

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.



ERRATUM : Le tableau 4 « Liste des parcelles et des propriétaires concernés par les travaux » en page 54 à 61 est modifié par le tableau suivant :

Commune	Numéro parcelle	Numéro section	Action prévue	Propriétaire
Saint-Avold	51	13	Epis peignes	ETAT
Saint-Avold	112	13	Epis peignes	CASAS
Saint-Avold	132	13	Epis peignes	CASAS
Saint-Avold	52	13	Epis peignes	STE HUSUM EJENDOM APS
Saint-Avold	50	13	Epis peignes	ETAT
Macheren	2	34	Renaturation - secteur 1	KINOSKY JEAN-MARC
Macheren	3	34	Renaturation - secteur 1	FRACHE NICOLE et PATRICK SBAIZ ANNE MARIE
Macheren	4	34	Renaturation - secteur 1	FRACHE NICOLE et PATRICK SBAIZ ANNE MARIE
Macheren	6	34	Renaturation - secteur 1	LES COPROPRIETAIRES
Macheren	7	34	Renaturation - secteur 1	CAMKIRAN MIKTAT et SONGUL
Macheren	10	34	Renaturation - secteur 1	NICOLAY ANDRE LUCIENNE
Macheren	11	34	Renaturation - secteur 1	NICOLAY ANDRE et ANNE
Macheren	48	34	Renaturation - secteur 1 + Diversification des écoulements déblais remblais	COURS D EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES PROP DES 2 RIVE
Macheren	50	34	Renaturation - secteur 1	MATZ MONIQUE LOUISE et THEODORE
Macheren	51	34	Renaturation - secteur 1	ZEITER DOMINIQUE et JEAN MARC
Macheren	52	34	Renaturation - secteur 1	DRAGOTEL DANIEL
Macheren	53	34	Renaturation - secteur 1	MATZ MONIQUE LOUISE et THEODORE
Macheren	64	34	Renaturation - secteur 1	NICOLAY ANDRE et ANNE
Macheren	147	34	Renaturation - secteur 1	MARECHAL
Macheren	148	34	Renaturation - secteur 1	DRAGOTEL DANIEL
Hombourg-Haut	65	10	Valorisation zone humide	COURS D'EAUX NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES APPARTENANT AU
Hombourg-Haut	101	10	Valorisation zone humide	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	67	10	Valorisation zone humide	COURS D'EAUX NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES APPARTENANT AU
Hombourg-Haut	100	10	Valorisation zone humide	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	98	10	Valorisation zone humide	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	112	8	Banquettes peignes	COURS D'EAUX NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES APPARTENANT AU
Hombourg-Haut	9	8	Banquettes peignes	BOJOLY CLEMENT
Hombourg-Haut	113	8	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	154	8	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	177	6	Banquettes végétalisées et banquettes peignes	COURS D'EAUX NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES APPARTENANT AU
Hombourg-Haut	253	6	Banquettes végétalisées	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	254	6	Banquettes végétalisées	L IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
Hombourg-Haut	142	7	Banquettes végétalisées	COURS D'EAUX NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES APPARTENANT AU
Hombourg-Haut	143	7	Banquettes végétalisées	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	145	7	Banquettes végétalisées	STE ESPACE FILLIUNG HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	149	7	Banquettes végétalisées	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	151	7	Banquettes végétalisées	L IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
Hombourg-Haut	158	7	Banquettes végétalisées	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	160	7	Banquettes végétalisées	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	143	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	144	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	145	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	146	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT
Hombourg-Haut	182	6	Banquettes peignes	JUNKER LUDOVIC
Hombourg-Haut	199	6	Banquettes peignes	LENHARDT JACQUES
Hombourg-Haut	200	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBURG HAUT

Hombourg-Haut	147	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	153	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	165	6	Banquettes peignes	SPS
Hombourg-Haut	181	6	Banquettes peignes	FILLER MICHEL JEAN
Hombourg-Haut	189	6	Banquettes peignes	PAWLYK SEBASTIEN PASCAL VICTOR
Hombourg-Haut	203	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	204	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	211	6	Banquettes peignes	FILLER MICHEL JEAN
Hombourg-Haut	159	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	160	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	161	6	Banquettes peignes	FRIDERICH JEAN JACQUES
Hombourg-Haut	162	6	Banquettes peignes	HUSELSTEIN JEAN-GEORGES
Hombourg-Haut	163	6	Banquettes peignes	NICOLAS MICHAEL
Hombourg-Haut	164	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	212	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	213	6	Banquettes peignes	COMMUNE D HOMBOURG HAUT
Hombourg-Haut	219	6	Banquettes peignes	FRIDERICH JEAN JACQUES
Hombourg-Haut	63	5	Banquettes peignes	BERNI ELMAATI
Betting	38	11	Enrochements végétalisés	
Betting	349	11	Enrochements végétalisés	CCFM
Betting	330	11	Enrochements végétalisés	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT
Betting	350	11	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	356	7	Enrochements végétalisés et épis peignes	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	357	7	Enrochements végétalisés et épis peignes	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	358	7	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	330	7	Epis peignes	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	332	7	Epis peignes	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	26	9	Epis peignes	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	561	9	Epis peignes et enrochements végétalisés	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES DE BENING
Bening-les-Saint-Avoid	659	9	Epis peignes	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	48	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	59	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	60	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	61	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	62	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	63	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	64	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	65	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	70	9	Enrochements végétalisés	CCFM
Bening-les-Saint-Avoid	695	9	Enrochements végétalisés	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES DE BENING
Cocheren	274	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	275	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	276	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	277	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	278	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	279	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	280	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	281	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	282	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	283	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	284	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)

Cocheren	285	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	286	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	287	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	290	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	291	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	292	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	293	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	294	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	295	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	296	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	297	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	298	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	299	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	300	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	301	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	302	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	303	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	304	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	305	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	306	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	307	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	315	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	333	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	342	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	343	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	344	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	345	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	346	5	Enrochements végétalisés	Agglo (SGM)
Cocheren	352	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	353	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	413	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	414	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	467	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	494	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	500	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	502	5	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	505	5	Enrochements végétalisés	SNCF
Cocheren	10	6	Epis peignes	Commune
Cocheren	18	6	Epis peignes	CCFM
Cocheren	102	6	Epis peignes	Commune
Cocheren	103	6	Epis peignes	CCFM
Cocheren	199	6	Epis peignes	Commune
Cocheren	205	6	Epis peignes	CCFM
Cocheren	14	7	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	17	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	18	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	31	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	40	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	42	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	44	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	46	7	Epis peignes	Commune
Cocheren	93	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	115	8	Enrochements végétalisés	Commune

Cocheren	116	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	117	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	118	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	119	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	120	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	121	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	122	8	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	228	9	Enrochements végétalisés	Commune
Cocheren	209	10	Restauration de la ripisylve	Commune
Cocheren	318	10	Restauration de la ripisylve	Commune
Cocheren	343	10	Restauration de la ripisylve	Commune
Cocheren	452	10	Restauration de la ripisylve	SNCF
Rosbruck	51	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	52	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	53	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	54	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	55	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	56	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	57	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	58	6	Restauration de la ripisylve	Madame BRAUN, Anne Marie
Rosbruck	60	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	61	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	62	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	63	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	64	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	66	6	Restauration de la ripisylve	Monsieur LAUER, Pierre Valentin
Rosbruck	67	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	68	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	69	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	70	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	71	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	72	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	73	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	74	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	75	6	Restauration de la ripisylve	Madame GRILL, Barbe
Rosbruck	76	6	Restauration de la ripisylve	Madame et Monsieur BALZ
Rosbruck	77	6	Restauration de la ripisylve	Monsieur et Madame WIRRIK
Rosbruck	78	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	79	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	80	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	81	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	82	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	83	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	84	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	85	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	86	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	89	6	Restauration de la ripisylve	ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT
Rosbruck	90	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	91	6	Restauration de la ripisylve	ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT
Rosbruck	94	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	106	6	Restauration de la ripisylve	EPFL
Rosbruck	144	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	145	6	Restauration de la ripisylve	Commune

Rosbruck	173	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	174	6	Restauration de la ripisylve	Commune
Rosbruck	205	6	Restauration de la ripisylve	ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT
Rosbruck	207	6	Restauration de la ripisylve	ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT
Rosbruck	213	6	Restauration de la ripisylve	Agglo (SGM)
Morsbach	312	13	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	314	13	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	316	13	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	317	13	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	319	13	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	320	13	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	159	14	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	160	14	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	162	14	Enrochements végétalisés	Commune
Morsbach	166	14	Enrochements végétalisés	Commune
Forbach	1	36	Restauration de la ripisylve N2	WEILAND, Jean
Forbach	2	36	Restauration de la ripisylve N2	SCHNEIDER, Victorine
Forbach	3	36	Restauration de la ripisylve N2	FETICK, Frederic Guillaume
Forbach	4	36	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	5	36	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	6	36	Restauration de la ripisylve N2	SCHMITT, Seraphin Mathieu
Forbach	26	36	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	27	36	Restauration de la ripisylve N2	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ASSAINISSEMENT DE LA BASSE ROSSELLE
Forbach	58	36	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	59	36	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	183	36	Restauration de la ripisylve N2	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Forbach	192	36	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	267	36	Restauration de la ripisylve N2	Commune
Forbach	430	36	Restauration de la ripisylve N2	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Forbach	2	37	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	5	37	Restauration de la ripisylve N1	SIEGWART, Emile et Mathilde
Forbach	12	37	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	63	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	64	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	65	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	90	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	91	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	92	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	101	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	102	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	103	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	104	37	Restauration de la ripisylve N2	FREITAG, Jean et Catherine
Forbach	105	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	106	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	107	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	108	37	Restauration de la ripisylve N2	WAGNER, Aloyse WAGNER, Anneliese
Forbach	109	37	Restauration de la ripisylve N2	HOPP, Ferdinand et Madeleine
Forbach	110	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	128	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	129	37	Restauration de la ripisylve N2	Monsieur WALLETH, Joseph
Forbach	130	37	Restauration de la ripisylve N2	WEILAND, Ambroise
Forbach	131	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo

Forbach	132	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	133	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	134	37	Restauration de la ripisylve N2	FREITAG, Felix et Marie
Forbach	136	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	137	37	Restauration de la ripisylve N2	GONDOLF, Michel et Marie
Forbach	138	37	Restauration de la ripisylve N2	FETICK, Rodolphe Alexandre
Forbach	139	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	140	37	Restauration de la ripisylve N2	KARWAT, Jean
Forbach	167	37	Restauration de la ripisylve N2	SALOMON, Edouard FUCHS, Marguerite
Forbach	168	37	Restauration de la ripisylve N2	EILOFF, Henri et Catherine
Forbach	169	37	Restauration de la ripisylve N2	SALOMON, Edouard FUCHS, Marguerite
Forbach	192	37	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	205	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	206	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	266	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	268	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	277	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	295	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	296	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	297	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	303	37	Restauration de la ripisylve N2	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Forbach	304	37	Restauration de la ripisylve N2	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Forbach	346	37	Restauration de la ripisylve N2	Agglo
Forbach	365	37	Restauration de la ripisylve N1	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Forbach	366	37	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	368	37	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	369	37	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	1	38	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	2	38	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	3	38	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	4	38	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	5	38	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	6	38	Restauration de la ripisylve N1	Agglo
Forbach	8	38	Restauration de la ripisylve N1	NAU, Helene Jeanne NAU, Wendel
Forbach	16	38	Restauration de la ripisylve N1	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Forbach	17	38	Restauration de la ripisylve N1	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	146	8	Restauration de la ripisylve N3	ALBERT, Jean-Marie et Josiane ALBERT Nathalie
Petite-Rosselle	148	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	149	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	158	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	165	8	Restauration de la ripisylve N3	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	201	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	202	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	253	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	254	8	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	262	8	Restauration de la ripisylve N3	STE BARBE
Petite-Rosselle	85	9	Restauration de la ripisylve N3	Monsieur THUILLIER, Pierre THUILLIER, Elisabeth
Petite-Rosselle	86	9	Restauration de la ripisylve N3	Monsieur MARY, Robert
Petite-Rosselle	87	9	Restauration de la ripisylve N3	LEGRAND, Jean Pierre et Thérèse
Petite-Rosselle	88	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	89	9	Restauration de la ripisylve N3	MORONI, Ernesto et Antoinetta

Petite-Rosselle	90	9	Restauration de la ripisylve N3	Madame SPRINGER, Helene Eugenie
Petite-Rosselle	152	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	153	9	Restauration de la ripisylve N3	LES COPROPRIETAIRES DE L IM 169 R DU GAL DE GAULLE 5371073
Petite-Rosselle	154	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	155	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	156	9	Restauration de la ripisylve N3	SCHANG, Sebastien SCHANG, Raphael SCHANG, Andre KIEFER, Anne KIEFER, Jean Alain KIEFER, Murielle
Petite-Rosselle	157	9	Restauration de la ripisylve N3	SCHANG, Sebastien SCHANG, Raphael SCHANG, Andre KIEFER, Anne KIEFER, Jean Alain KIEFER, Murielle
Petite-Rosselle	158	9	Restauration de la ripisylve N3	SCHNEIDER, Nicolas Marcel
Petite-Rosselle	159	9	Restauration de la ripisylve N3	BALTES, Agnes Lucie Catherine
Petite-Rosselle	160	9	Restauration de la ripisylve N3	BALTES, Agnes Lucie Catherine
Petite-Rosselle	161	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	162	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	163	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	164	9	Restauration de la ripisylve N3	SEIFRIED, Jeanne Marie
Petite-Rosselle	165	9	Restauration de la ripisylve N3	LAUBERTEAUX, Jean Gabriel et Marie Cecile
Petite-Rosselle	166	9	Restauration de la ripisylve N3	BECKER, Liliane BECKER, Philippe
Petite-Rosselle	167	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	168	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	169	9	Restauration de la ripisylve N3	BOSTAN, Zekai
Petite-Rosselle	170	9	Restauration de la ripisylve N3	VALTA, Martine
Petite-Rosselle	171	9	Restauration de la ripisylve N3	VALTA, Martine
Petite-Rosselle	172	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	174	9	Restauration de la ripisylve N3	GUNAY, Musa et Songul
Petite-Rosselle	175	9	Restauration de la ripisylve N3	GUNAY, Musa et Songul
Petite-Rosselle	176	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	177	9	Restauration de la ripisylve N3	DECOT, Roger DECOT, Jean Marc DECOT, Achille
Petite-Rosselle	178	9	Restauration de la ripisylve N3	RABER, Bernard
Petite-Rosselle	179	9	Restauration de la ripisylve N3	KOENIG, Jean
Petite-Rosselle	180	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	181	9	Restauration de la ripisylve N3	HERZOG, Georges et Marie
Petite-Rosselle	182	9	Restauration de la ripisylve N3	WALLE, Jeremy Brice
Petite-Rosselle	183	9	Restauration de la ripisylve N3	ARON, Joseph et Blondine
Petite-Rosselle	184	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	185	9	Restauration de la ripisylve N3	FOLMER, Laurent et Henriette
Petite-Rosselle	186	9	Restauration de la ripisylve N3	DECOT, Roger DECOT, Jean Marc DECOT, Achille
Petite-Rosselle	187	9	Restauration de la ripisylve N3	NAU, Jean-Pierre NAU, Wendel et Helene Jeanne
Petite-Rosselle	188	9	Restauration de la ripisylve N3	DREISTADT, Henri
Petite-Rosselle	189	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	190	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	191	9	Restauration de la ripisylve N3	JACOBS, Marie
Petite-Rosselle	192	9	Restauration de la ripisylve N3	THUILLIER, Pierre THUILLIER, Elisabeth
Petite-Rosselle	193	9	Restauration de la ripisylve N3	THUILLIER, Pierre THUILLIER, Elisabeth
Petite-Rosselle	194	9	Restauration de la ripisylve N3	SCHULLER, Jerome et Hedwige Suzanne
Petite-Rosselle	195	9	Restauration de la ripisylve N3	SCHULLER, Jerome et Hedwige Suzanne

Petite-Rosselle	196	9	Restauration de la ripisylve N3	SCHULLER, Jerome et Hedwige Suzanne
Petite-Rosselle	197	9	Restauration de la ripisylve N3	FOLMER, Laurent et Henriette
Petite-Rosselle	198	9	Restauration de la ripisylve N3	RABER, Bernard
Petite-Rosselle	199	9	Restauration de la ripisylve N3	SPIES, Arthur et Genevieve
Petite-Rosselle	206	9	Restauration de la ripisylve N3	HAUTION, Jacqueline
Petite-Rosselle	212	9	Restauration de la ripisylve N3	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	250	9	Restauration de la ripisylve N3	Département 57
Petite-Rosselle	298	9	Restauration de la ripisylve N3	HOFFMANN, Elfriede Louise et Andre
Petite-Rosselle	338	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	398	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	400	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	403	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	406	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	409	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	507	9	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	508	9	Restauration de la ripisylve N3	GRIN, Rachel Sylvie
Petite-Rosselle	609	9	Restauration de la ripisylve N3	LES COPROPRIETAIRES
Petite-Rosselle	698	9	Restauration de la ripisylve N3	KIEFFER, Fabrice
Petite-Rosselle	780	9	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	781	9	Restauration de la ripisylve N3	WINTZERITH, Jean Claude et Patricia
Petite-Rosselle	81	10	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	89	10	Restauration de la ripisylve N1	LETSCHER, Edouard Marcel et Marie Rose LETSCHER, Jerome
Petite-Rosselle	94	10	Restauration de la ripisylve N1	Madame BRUCKER, Elvire et fernand
Petite-Rosselle	95	10	Restauration de la ripisylve N1	GROSZ, Gaston et Monique
Petite-Rosselle	99	10	Restauration de la ripisylve N1	GROSZ, Gaston et Monique
Petite-Rosselle	101	10	Restauration de la ripisylve N1	BACH, Eugene Victor BACH, Marie Clementine
Petite-Rosselle	103	10	Restauration de la ripisylve N1	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	104	10	Restauration de la ripisylve N1	SALEH KASSIM, Huseyin
Petite-Rosselle	108	10	Restauration de la ripisylve N1	SALEH KASSIM, Huseyin
Petite-Rosselle	109	10	Restauration de la ripisylve N1	SALEH KASSIM, Huseyin
Petite-Rosselle	110	10	Restauration de la ripisylve N1	FOLMER, Raymonde
Petite-Rosselle	111	10	Restauration de la ripisylve N1	FOLMER, Raymonde
Petite-Rosselle	127	10	Restauration de la ripisylve N3 et N1	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	127	10	Restauration de la ripisylve N1	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	159	10	Restauration de la ripisylve N1	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	190	10	Restauration de la ripisylve N1	FISCHER LOCATION
Petite-Rosselle	198	10	Restauration de la ripisylve N1	Commune
Petite-Rosselle	260	10	Restauration de la ripisylve N3	DINARDO, Nicole Elisabeth Raymonde
Petite-Rosselle	629	10	Restauration de la ripisylve N1	ARON, Josephine et Raymond Charles
Petite-Rosselle	2	11	Restauration de la ripisylve N3	RABER, Bernard
Petite-Rosselle	6	11	Restauration de la ripisylve N3	ERDEM, Ercan
Petite-Rosselle	123	11	Restauration de la ripisylve N3	ERDEM, Ercan
Petite-Rosselle	131	11	Restauration de la ripisylve N3	RABER, Bernard
Petite-Rosselle	166	11	Restauration de la ripisylve N3	ERDEM, Ercan
Petite-Rosselle	167	11	Restauration de la ripisylve N3	ERDEM, Ercan
Petite-Rosselle	186	11	Restauration de la ripisylve N3	ERDEM, Ercan
Petite-Rosselle	187	11	Restauration de la ripisylve N3	FRANZEN, Suzanne
Petite-Rosselle	254	11	Restauration de la ripisylve N3	ALBERT, Jean-Marie et Josiane ALBERT Nathalie
Petite-Rosselle	284	11	Restauration de la ripisylve N3	ERDEM, Ercan
Petite-Rosselle	158	12	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	159	12	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE

Petite-Rosselle	160	12	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	161	12	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	162	12	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	163	12	Restauration de la ripisylve N3	POSTHOFER, Nadine
Petite-Rosselle	167	12	Restauration de la ripisylve N3	SAARBERGWERKE AKTIENGESELLSCHAFT
Petite-Rosselle	169	12	Restauration de la ripisylve N3	
Petite-Rosselle	182	12	Restauration de la ripisylve N3	WELTER, Rodolphe et Marie Antoinette
Petite-Rosselle	183	12	Restauration de la ripisylve N3	SNCF
Petite-Rosselle	198	12	Restauration de la ripisylve N3	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	205	12	Restauration de la ripisylve N3	WELTER, Rodolphe et Marie Antoinette
Petite-Rosselle	294	12	Restauration de la ripisylve N3	SCHUTZ, Thierry
Petite-Rosselle	370	12	Restauration de la ripisylve N3	GOURLAIN, Roger Gerard et Renee
Petite-Rosselle	372	12	Restauration de la ripisylve N3	DENEPOUX, Jean Marc et Francine
Petite-Rosselle	397	12	Restauration de la ripisylve N3	POSTHOFER, Nadine
Petite-Rosselle	402	12	Restauration de la ripisylve N3	SCI GROUPE SOS SENIORS MOSELLE
Petite-Rosselle	564	12	Restauration de la ripisylve N3	GAUTHIER, Egon
Petite-Rosselle	565	12	Restauration de la ripisylve N3	SCHUTZ, Thierry
Petite-Rosselle	567	12	Restauration de la ripisylve N3	ACETO, Franck et Celine
Petite-Rosselle	568	12	Restauration de la ripisylve N3	HOUY, Francis et Angele
Petite-Rosselle	570	12	Restauration de la ripisylve N3	SCHIEL, Pascal et Silvia
Petite-Rosselle	12	19	Restauration de la ripisylve N3	GRUNEWALD, Georges et Marie Marguerite
Petite-Rosselle	13	19	Restauration de la ripisylve N3	NAU, Marie
Petite-Rosselle	14	19	Restauration de la ripisylve N3	WENCKER, Claude et Isabelle
Petite-Rosselle	15	19	Restauration de la ripisylve N3	WENCKER, Claude et Isabelle
Petite-Rosselle	16	19	Restauration de la ripisylve N3	REDEN, Baptiste
Petite-Rosselle	18	19	Restauration de la ripisylve N3	WILLIGSECKER, Gaston WILLIGSECKER, Monique
Petite-Rosselle	19	19	Restauration de la ripisylve N3	LIND, Pascal
Petite-Rosselle	20	19	Restauration de la ripisylve N3	GERARD, Caroline
Petite-Rosselle	21	19	Restauration de la ripisylve N3	BERKOUN, Ahmed
Petite-Rosselle	22	19	Restauration de la ripisylve N3	MULLER, Simone et ALLEMAND Alain Jean Marie
Petite-Rosselle	23	19	Restauration de la ripisylve N3	Madame MORONI, Melitta
Petite-Rosselle	24	19	Restauration de la ripisylve N3	MULLER, Simone et ALLEMAND Alain Jean Marie
Petite-Rosselle	25	19	Restauration de la ripisylve N3	Madame MORONI, Melitta
Petite-Rosselle	26	19	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	27	19	Restauration de la ripisylve N3	KLEIN, Gilbert Jean et Helga Christine
Petite-Rosselle	28	19	Restauration de la ripisylve N3	FOLMER, Jean Paul
Petite-Rosselle	29	19	Restauration de la ripisylve N3	MARTINEZ, Joseph THOMMES, Valerie
Petite-Rosselle	30	19	Restauration de la ripisylve N3	JESUTHAS, Jenithan et Bernhard
Petite-Rosselle	31	19	Restauration de la ripisylve N3	RENDA, Antony
Petite-Rosselle	34	19	Restauration de la ripisylve N3	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	37	19	Restauration de la ripisylve N3	BLAES, Auguste Christophe et Elisabeth
Petite-Rosselle	38	19	Restauration de la ripisylve N3	FISCHBACH, Mathieu
Petite-Rosselle	39	19	Restauration de la ripisylve N3	KESSLER, Dominique et Anne
Petite-Rosselle	42	19	Restauration de la ripisylve N3	LALLIER, Chantal
Petite-Rosselle	64	19	Restauration de la ripisylve N3	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES
Petite-Rosselle	72	19	Restauration de la ripisylve N3	DECOT, Edouard
Petite-Rosselle	73	19	Restauration de la ripisylve N3	GROSJEAN, Emmanuel
Petite-Rosselle	80	19	Restauration de la ripisylve N3	ROMANO, Gaetan
Petite-Rosselle	81	19	Restauration de la ripisylve N3	ABID, Hassine et Sandrine
Petite-Rosselle	82	19	Restauration de la ripisylve N3	CURUTCHET, Jean CURUTCHET, Therese Suzanne
Petite-Rosselle	83	19	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	84	19	Restauration de la ripisylve N3	SCHMITT, Francois et Gabrielle

Petite-Rosselle	85	19	Restauration de la ripisylve N3	SCHMITT, Francois et Gabrielle
Petite-Rosselle	87	19	Restauration de la ripisylve N3	HILPERT, Daniel et Clémence
Petite-Rosselle	99	19	Restauration de la ripisylve N3	GILLE, Gerard et Catherine
Petite-Rosselle	102	19	Restauration de la ripisylve N3	BENDER, Sebastian
Petite-Rosselle	103	19	Restauration de la ripisylve N3	TINTINGER, Gertrude
Petite-Rosselle	104	19	Restauration de la ripisylve N3	Commune
Petite-Rosselle	105	19	Restauration de la ripisylve N3	GENZ VEUVE, Elke Mia Anneliese
Petite-Rosselle	106	19	Restauration de la ripisylve N3	MARCHESE, Anthony et TEYSSANDIER, Adeline
Petite-Rosselle	107	19	Restauration de la ripisylve N3	MULAS, Fabrizio
Petite-Rosselle	130	19	Restauration de la ripisylve N3	HUPPERT, Guillaume Philippe
Petite-Rosselle	131	19	Restauration de la ripisylve N3	HUPPERT, Guillaume Philippe
Petite-Rosselle	141	19	Restauration de la ripisylve N3	WOJCIECHOWSKI, Pascal et Sandra
Petite-Rosselle	142	19	Restauration de la ripisylve N3	KIRSCH, Alois et NAHER, Margit
Petite-Rosselle	143	19	Restauration de la ripisylve N3	MAYER, Jean Pierre et Christine
Petite-Rosselle	144	19	Restauration de la ripisylve N3	BORN, Hubert et ECKSTEIN, Christiane
Petite-Rosselle	146	19	Restauration de la ripisylve N3	GERLACH, Reimund Adolf et Rita et Yvonne
Petite-Rosselle	187	19	Restauration de la ripisylve N3	LES COPROPRIETAIRES
Petite-Rosselle	188	19	Restauration de la ripisylve N3	SALAMANCA, Joseph
Petite-Rosselle	337	19	Restauration de la ripisylve N3	SALAMANCA, Joseph
Petite-Rosselle	338	19	Restauration de la ripisylve N3	SALAMANCA, Joseph